

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Métropole européenne de Lille 1 rue du Ballon 59034 LILLE cedex	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole
--	---

Comité syndical du 6 février 2015

Délibération n°7-2015

Objet : APPROBATION DE LA CONVENTION ET DE LA SUBVENTION ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LILLE MÉTROPOLE ET L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE MÉTROPOLE POUR L'ANNÉE 2015

Le vendredi six février deux mille quinze à neuf heures trente, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Marc-Philippe DAUBRESSE, Vice-président.

Étaient présents :

Votants : 35

D.Baert, M.Borrewater, N.Bourghelles-Kos, P.Canesse, R.Cauche, B.Cortequisse, J.Crespel, G.Delbar, P.Delebarre, J.Delebarre, AL.Dubois, R.Dubuisson, J.Ducrocq, M.Dufermont, B.Dumortier, L.Foutry, R.Gabrelle, H.Gadaut, B.Haesebroeck, D.Hayart, P.Holvoote, C.Krieger, Y.Lassalle, F.Marchand, JG.Masson, G.Mayor, H.Moeneclae, E.Momont, L.Monnet, R.Mulliez, E.Rodes, L.Rohart, T.Rolland, JC.Sarrazin, D.Wibaux.

Non votants : 20

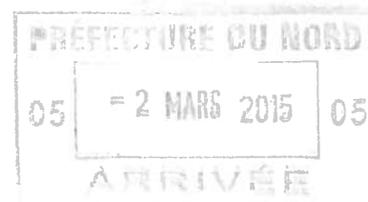
J.P.Bearez, D.Bourel, A.Cambien, B.Chocraux, MP.Daubresse, B.Debreu, B.Delaby, JL.Detavenier, S.Ducret, M.Dupont, E.Durand, P.Geenens, C.Gras, N.Lebas, J.Pastour, D.Ponchaux, C.Sartiaux, S.Rocher, V.Six, F.Verdonck

Secrétaire de séance : Madame Hélène MOENECLAËY

Convocation aux délégués du Comité syndical et affichage : Vendredi 30 janvier 2015

Nombre de délégués en exercice : 60

Publiée le : - 2 MARS 2015



Siège social : Métropole européenne de Lille - 1 rue du Ballon - BP 749 - 59034 LILLE cedex
Siège administratif : Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole
Centre Europe Azur - 323 avenue du Président Hoover - 59000 LILLE - Tél. 03.20.63.33.50 / Fax 03.20.63.73.99
www.scot-lille-metropole.org

Toute correspondance est à envoyer au siège administratif à l'attention de Monsieur le Président.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Monsieur le Président

Pour assurer les missions de conseil et d'aide technique dans la conduite des travaux nécessaires à l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) décidée par délibération n°6-2015, le Syndicat mixte souhaite avoir recours à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole.

Aussi, pour concrétiser :

- les missions d'aides au fonctionnement du Syndicat mixte ;
- les analyses et les rapports nécessaires pour permettre au Syndicat mixte d'effectuer ses missions permanentes et l'élaboration du futur Schéma de cohérence territoriale (SCOT),

le Comité Syndical a :

- approuvé le détail des missions décrites dans la convention ci-jointe ;
- confié la réalisation à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole ;
- fixé le montant de la subvention à l'Agence de développement et d'urbanisme à la somme de 1 000 000,00 € (un million d'euros) au titre de l'année 2015 ; cette somme est inscrite à l'article 6745 du Budget primitif 2015 soumis par la délibération n°5-2015 de ce jour à l'approbation du Comité syndical ;
- autorisé Monsieur le Président à signer la convention ;
- autorisé Monsieur le Président à procéder au mandatement de la subvention allouée au titre de l'année selon les modalités de l'article 2 de la convention précitée, soit en trois versements - en avril (30%), en août (40%) et le solde (30%) après production d'un rapport d'activités retraçant les réalisations de l'année, et présentation de ce rapport à un Comité syndical.

Damien CASTELAIN
Président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole



PRÉFECTURE DU NORD
05 - 2 MARS 2015 05
ARRIVÉE